

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de L'HERM

ARRETE TEMPORAIRE
N° ARR2021-01

Portant réglementation de la circulation sur
La route départementale D101
Commune de L'HERM

En agglomération

Le Maire de la commune de L'HERM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 ;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de réglementer la circulation des véhicules sur la route départementale D101 dans l'agglomération de L'HERM afin de procéder à l'éclairage public.

ARRETE

Article 1 : A compter du 08/02/2021 et jusqu'à la fin des travaux (durée évaluée 1 mois). La circulation des véhicules sur la route départementale D101 de la Commune de L'HERM est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous.

Travaux : ECLAIRAGE PUBLIC – (TRANCHEE LONGITUDINALE 50 METRES)

Lieux des travaux : D101

Article 2 : Sur la route départementale D101 de la Commune de L'HERM de circulation au droit du chantier :

- le stationnement de tous véhicules est interdit ;
- la vitesse maximale autorisée est de 30 km/heure ;

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place entretenue et enlevée par :

- Maître d'œuvre : INEO RESEAUX SUD OUEST 15 Chemin de la Chasse 31771 COLOMIERS

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : Le Maire de la commune de L'HERM est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- Mr le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale,
- Mr le Colonel, Directeur du S.D.I.S. du Département de l'Ariège,
- Mr le Chef de la Délégation Territoriale du Pays de Foix – Haute Ariège,
- Maître d'ouvrage : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE

Maître d'œuvre : INEO RESEAUX SUD OUEST 15 Chemin de la Chasse 31771 COLOMIERS

Responsable des travaux : Monsieur PEREZ Rémy Tél : 06 43 83 47 19 – remy.perez@engie.com

L'HERM
le 4 février 2021

Le Maire,
SERRES Jean-Claude

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210901385-20210204-ARR2021-01-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2021

Affichage : 04/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

